

COMMUNE DE CHANTERAC
Département de la Dordogne

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du Mercredi 07 décembre 2016

Convocation et Affichage le 1^{er} décembre 2016

L'an deux mil seize, le **Mercredi 07 décembre à 18 h 30**, dûment convoqué s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de Chantérac, en son lieu de séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MAGNE, Maire.

PRESENTS : MAGNE Jean-Michel, BRUGEASSOU Pierrot, FAURE Colette, LANDRY Patrick, CAULIER Yvon, LEHELLE Martine, MERIEN Jérôme, HERBERT Francis, DAGUT Jérôme, LIMOUSIN Loïc, LATREILLE Anne, EL ALLOUKI Julie, LAMY Marie-Claude BRUGEASSOU Delphine.

ABSENTE : BERTRANDIAS Isabelle

SECRETAIRE DE SEANCE : EL ALLOUKI Julie

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 05/10/2016

Le compte rendu est approuvé à la majorité

Délibération n° 51/2016 : DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET ASSAINISSEMENT

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
INVESTISSEMENT		
R-1641-17 : ASSAINISSEMENT 2 ^{ème} tranche		50 000.00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées		50 000.00 €
D-203-17 : ASSAINISSEMENT 2 ^{ème} tranche	50 000.00 €	
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	50 000.00 €	
TOTAL INVESTISSEMENT (dépenses)		50 000.00 €
TOTAL INVESTISSEMENT (recettes)		50 000.00 €

Le Conseil Municipal donne son accord.

Délibération n° 52/2016 : VIREMENTS DE CREDITS N°3 – BUDGET COMMUNAL

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D-6156 : Maintenance		2 000.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		2 000.00 €
D-6411 : Personnel titulaire		10 000.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés		10 000.00 €
D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	2 000.00 €	
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	2 000.00 €	
D-023 : Virement à la section d'investissement		10 000.00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement		10 000.00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT (dépenses)	2 000.00 €	22 000.00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT (recettes)		
R-021 : Virement de la section de fonctionnement		10 000.00 €
TOTAL R 021 : Virement section de fonctionnement		10 000.00 €
D-2031-37 : TRAVAUX EGLISE		2 300.00 €
TOTAL D20 : Immobilisations incorporelles		2 300.00 €
D-21318-11 : BATIMENTS COMMUNAUX	12 300.00 €	
TOTAL D21 : Immobilisations corporelles	12 300.00 €	
TOTAL INVESTISSEMENT (dépenses)	12 300.00 €	2 300.00 €
TOTAL INVESTISSEMENT (recettes)		10 000.00 €

Le Conseil Municipal donne son accord.

**Délibération n° 53/2016 : CONTRAT DE PRET CAISSE EPARGNE
BUDGET ASSAINISSEMENT /MAITRISE D'ŒUVRE-ACHAT DE TERRAINS**

Le Conseil Municipal vote la réalisation à la CAISSE EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES d'un emprunt d'un montant de 60 000 EUROS destiné à financer la maîtrise d'œuvre et l'achat de terrains pour la 2^{ème} tranche des travaux de l'assainissement collectif.

Cet emprunt aura une durée de 22 ans.

Ensuite, la Commune se libérera de la somme due à la CAISSE EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES par suite de cet emprunt, en 22 ans, au moyen de trimestrialités payables aux échéances qui seront indiquées dans le contrat de prêt et comprenant la somme nécessaire à l'amortissement progressif du capital et l'intérêt dudit capital au Taux Fixe de 1,70 % l'an.

Cet emprunt est assorti d'une commission d'engagement d'un montant de 100 EUROS.

La Commune aura le droit de se libérer par anticipation de tout ou partie du montant du prêt. En cas de remboursement par anticipation, la Commune paiera une indemnité dont les caractéristiques sont précisées au contrat de prêt.

La Commune s'engage à prendre à sa charge tous les impôts, droits et taxes présents ou futurs, grevant ou pouvant grever les produits de l'emprunt.

L'emprunteur s'engage à dégager les ressources nécessaires au paiement des échéances et autorise le Comptable du Trésor à régler, à bonne date sans mandatement préalable, le montant des échéances du prêt au profit de la CAISSE EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES.

M. MAGNE Jean-Michel est autorisé à signer le contrat de prêt au nom de la Commune et à procéder à tout acte de gestion le concernant.

Délibération n° 54/2016 : VIREMENTS DE CREDITS N°3 – BUDGET COMMUNAL

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D-6156 : Maintenance		2 000.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		2 000.00 €
D-6411 : Personnel titulaire		10 000.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés		10 000.00 €
D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	2 000.00 €	
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	2 000.00 €	
D-023 : Virement à la section d'investissement	10 000.00 €	
D-023 : Virement à la section d'investissement	10 000.00 €	
TOTAL FONCTIONNEMENT (dépenses)	12 000.00 €	12 000.00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT (recettes)		
R-021 : Virement de la section de fonctionnement		10 000.00 €
TOTAL R 021 : Virement section de fonctionnement		10 000.00 €
D-2031-37 : TRAVAUX EGLISE		2 300.00 €
TOTAL D20 : Immobilisations incorporelles		2 300.00 €
D-21318-11 : BATIMENTS COMMUNAUX	12 300.00 €	
TOTAL D21 : Immobilisations corporelles	12 300.00 €	
TOTAL INVESTISSEMENT (dépenses)	12 300.00 €	2 300.00 €
TOTAL INVESTISSEMENT (recettes)	10 000.00 €	

Le Conseil Municipal donne son accord.

CETTE DELIBERATION ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°52/2016 DU 07/12/2016

Délibération n° 55/2016 : Classement au domaine public – Décision après enquête publique

Monsieur Le Maire rappelle que par délibération du 5 octobre 2016, a été demandé une enquête publique concernant le projet suivant :

- 1- Le classement au domaine public de la parcelle communale section WT, numéro 182 pour une contenance de 3 a 68 ca.
- 2- Le classement au domaine public de la parcelle communale section WT, numéro 185 pour une contenance de 9 a 11 ca, après acquisition par la Commune de la Communauté de Communes.
- 3- Le classement au domaine public de la parcelle communale section WT, numéro 106 pour une contenance de 0 a 25 ca, après acquisition par la Commune du SDE de la Dordogne.

L'enquête publique a eu lieu du 14 novembre 2016 au 29 novembre 2016.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, considérant qu'il y a lieu de faire aboutir ce projet,
Vu l'avis favorable du Commissaire Enquêteur, Monsieur ARNAUD Jean-Claude :

- **Décide** le classement au domaine public des parcelles susvisées,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer les documents correspondants.

Délibération n° 56/2016 : Révision des loyers communaux

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal un projet d'augmentation du loyer communal pour le logement situé au-dessus de la Mairie, à compter du 1er janvier 2017. Il rappelle qu'il convient désormais de se référer à l'indice du 2^{ème} trimestre de l'année en cours.

A cet effet, il propose de fixer, à compter du 01/01/2017 :

- Le loyer du logement au-dessus de la mairie à 488,73 €

L'augmentation résulte de l'application de l'article 9 du bail :

- soit 0,06 % pour le logement au-dessus de la mairie.

Monsieur le Maire rappelle qu'en ce qui concerne les autres loyers communaux, l'indice de référence des loyers du 2^{ème} trimestre 2016 est identique à celui du 2^{ème} trimestre 2015, et qu'en conséquence les montants des loyers restent inchangés.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal :

- **Accepte** la proposition ci-dessus,
- **Autorise** Monsieur Le MAIRE à signer toutes les pièces nécessaires à cette affaire.

Délibération n° 57/2016 : Indemnités kilométriques

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que certains agents sont amenés de manière régulière à utiliser leur véhicule personnel pour les besoins du service de la municipalité.

L'article 14 du décret n° 2001-654 du 19 juillet 2001 donne la possibilité aux organes délibérants d'autoriser la prise en charge par la collectivité des frais de transports occasionnés sur la base d'une indemnité forfaitaire annuelle.

Compte tenu des déplacements réalisés au cours de l'année par ces agents, Monsieur Le Maire propose de fixer le montant de l'indemnité annuelle à 210 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **décide** :

- d'autoriser ces agents à utiliser leur véhicule personnel pour les déplacements qu'ils seront amenés à effectuer pour les besoins du service de la commune,
- de prendre en charge les frais de transport dans les conditions prévues à l'article 14 du décret n°2001-654 du 19 juillet et dans la limite du taux fixé par l'arrêté interministériel du 5 janvier 2007,
- de fixer le montant de l'indemnité forfaitaire annuelle à 210 € pour les agents ci-dessous :
 - ▶ Christine DUFFOUR, adjoint d'animation 2ème classe
 - ▶ Roselyne VILLEDARY, rédacteur
- d'autoriser Monsieur Le Maire à procéder au paiement de chaque indemnité, pour l'année 2016.

Délibération n° 58/2016 : Frais de déplacement – Portage des livres

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que Madame BILLAT Edith, domiciliée au Lieu-Dit « Beauterie » 24190 CHANTERAC porte bénévolement des livres de la bibliothèque au domicile des administrés de la commune.

Cela nécessite de nombreux déplacements qu'elle effectue avec son véhicule personnel.

Monsieur Le Maire propose d'indemniser, Madame BILLAT, pour ses frais de déplacements.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal :

- **Décide** d'allouer à Madame BILLAT Edith, la somme de 210 euros pour l'année 2016.

Délibération n° 59/2016 : Le Document Unique – Evaluation des Risques Professionnels

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la prévention des risques professionnels entre dans les obligations légales des employeurs du Secteur Public. A ce titre, Le Fonds National de Prévention (FNP) de la CNRACL a été créé pour soutenir les actions entreprises dans ce domaine, grâce notamment à la mise en place de démarches de prévention.

Dans ce cadre, le Centre de Gestion de la Dordogne propose un accompagnement technique et méthodologique d'aide à la réalisation de l'évaluation des risques professionnels.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la réalisation d'une démarche de prévention sur le thème de l'évaluation des risques professionnels.

La Communauté de Communes Isle Vern et Salembre propose aux collectivités adhérentes de se joindre à la démarche d'évaluation des risques professionnels afin d'élaborer conjointement le Document Unique. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve la réalisation de la démarche de prévention sur le thème de l'évaluation des risques professionnels ;
- Décide de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Caisse des dépôts, gestionnaire du Fonds national de prévention de la CNRACL ;
- Autorise le Maire à signer tous documents rendus utiles pour la mise en œuvre de cette délibération.

Délibération n° 60/2016 : Station d'épuration - Préjudice

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les faits suivants :

La Commune a réalisé sa première tranche d'assainissement en 2008. Lors de cette réalisation, il a été créé une station d'épuration de 250 EH (Equivalents Habitants), composée de filtres plantés de roseaux. Or il s'avère que les plantes mises en œuvre ne correspondent pas à la demande précisée dans le cahier des charges lors de la conception. De ce fait, la collectivité fait face à de nombreux problèmes liés à la plantation de « baldingère » à la place de « roseaux » qu'il faut donc retirer, traiter et remplacer. D'autre part, l'absence de macrophytes permet aux mauvaises herbes de se développer. Tous ces désagréments entraînent une charge de travail supplémentaire liée aux interventions répétées des agents communaux.

Après cet exposé, le Conseil Municipal décide de répercuter le coût à l'entreprise DUBREUILH, responsable de cette mauvaise exécution. Ci-joint le détail :

Préparation pour nouvelle plantation :

- 2 jours à 2 agents : 32 h x 30 euros = 960 euros

Paillage pour détruire les mauvaises herbes :

- 2 jours à 3 agents : 48 h x 30 euros = 1 440 euros

Soit au **TOTAL : 2 400 euros**

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, **DECIDE** de transmettre les frais à payer à l'entreprise DUBREUILH.

Délibération n° 61/2016 : Adhésion au nouveau Plan Départemental de Lecture Publique

Monsieur Le Maire présente la convention d'adhésion au nouveau plan départemental de lecture publique « Catalogue Départemental du Réseau des Bibliothèques Informatisées de Dordogne » à intervenir entre : La commune de Chantérac et Le Département de la Dordogne représenté par Monsieur Germinal PEIRO, Président du Conseil Départemental, dûment habilité à signer en vertu d'une délibération du Conseil Départemental n° 16-286 en date du 23 juin 2016.

La présente convention a pour objet de définir les modalités d'adhésion de la Commune de Chantérac au catalogue départemental. Le catalogue départemental doit être entendu comme une mise en commun des ressources documentaires des bibliothèques de Dordogne aux fins de mise à disposition de tous les usagers.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal :

- Accepte les termes de la convention et autorise Monsieur Le Maire à la signer.

Délibération n° 62/2016 : Défraiement formation agent

L'un des agents communaux du service technique a effectué une formation sur « l'exploitation des stations d'épuration par filtres plantés de roseaux » qui s'est déroulée les 21 et 22 novembre 2016. Cette formation était organisée par l'ATD 24 sur la commune de Coulounieix-Chamiers. Monsieur Le Maire propose que la Commune lui rembourse ses frais de repas et de déplacement.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal **décide** de prendre en charge :

- 2 trajets Aller/Retour Chantérac/Coulounieix-Chamiers (30 kms x 4 = 120 kms), relatifs à l'utilisation de sa voiture personnelle sur la base du tarif kilométrique en vigueur à 0,25 € du kilomètre, **soit un total de 30 €, ainsi que de 2 repas pour un montant de 22 €.**

Monsieur Le Maire est autorisé à procéder au paiement de ces frais : **52 euros** pour Monsieur DEFFARGES Thierry.

Délibération n° 63/2016 : Convention CAUE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention d'accompagnement établi par le Conseil d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de la Dordogne concernant une mission d'accompagnement de la commune de Chantérac sur les possibilités de développement du bourg de la Commune. Cette étude portera essentiellement sur la question de l'habitat et du cadre de vie au niveau du bourg et de lieux stratégiques. Elle permettra à la fois d'alimenter la réflexion du futur document d'urbanisme, de hiérarchiser ses projets et enfin d'avoir une vision spatiale et globale de son territoire. Ce diagnostic fera état de la connaissance du territoire et des projets en cours et à venir et permettra d'identifier les enjeux urbains majeurs du bourg. Une participation volontaire et forfaitaire d'un montant de 1 250 euros est versée par la Commune de Chantérac au titre d'une contribution générale à l'activité du CAUE de la Dordogne. Le règlement interviendra sur présentation de facture après la présentation du rapport de l'étude réalisée.

Le Maire entendu, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve la convention d'accompagnement du Conseil d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de la Dordogne et autorise le Maire à la signer.

Délibération n° 64/2016 : Prestation étude historique et architecturale

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'offre de prestation de Monsieur CONNANGLE Alain concernant l'étude patrimoniale de la Commune et de son église.

Cette étude portera sur l'ensemble des périodes historiques qui ont vu la naissance et la destinée du bourg de Chantérac, la toponymie générale du territoire communal, les bâtiments anciens, les structures et infrastructures. Cette démarche géo-historique permettra une reconstitution du paysage à travers les siècles et la mise en valeur de la situation de Chantérac dans l'organisation politique et religieuse en Périgord. Le résultat de ces recherches sera contenu dans un fascicule mis à disposition de la Commune. Le montant des honoraires s'élèvent à 1 800 euros, frais compris avec un premier versement de la moitié de cette somme, soit 900 euros pour financer les frais.

Le Maire entendu, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve l'offre de prestation de Monsieur CONNANGLE Alain et autorise le Maire à la signer.

- Monsieur Le Maire est autorisé à procéder au paiement de cette prestation pour un montant total de 1 800 euros.

Délibération n° 65/2016 : VIREMENTS DE CREDITS N°4 – BUDGET COMMUNAL

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D-60632 : Fournitures de petit équipement		4 000.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		4 000.00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	11 000.00 €	
D-023 : Virement à la section d'investissement	11 000.00 €	
D-657363 : SPA		7 000.00 €
D-065 : Autres charges de gestion courante		7 000.00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT (dépenses)	11 000.00 €	11 000.00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT (recettes)		
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	11 000.00 €	
TOTAL R 021 : Virement section de fonctionnement	11 000.00 €	
D-21318-11 : BATIMENTS COMMUNAUX	11 000.00 €	
TOTAL D21 : Immobilisations corporelles	11 000.00 €	
TOTAL INVESTISSEMENT (dépenses)	11 000.00 €	
TOTAL INVESTISSEMENT (recettes)	11 000.00 €	

Le Conseil Municipal donne son accord.

Délibération n° 66/2016 : VIREMENTS DE CREDITS N°1 – BUDGET LOTISSEMENT

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D-71355 : Variation des stocks de terrains aménagés		1.00 €
R-71333 : Variation stocks terrains aménagés		1.00 €
TOTAL 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections		2.00 €
D-608 : Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement		1.00 €
D-796 : Transfert de charges financières		1.00 €
TOTAL 043 : Opération d'ordre à l'intérieur de la section fonctionnement		2.00 €
D-66111 : Intérêts réglés à l'échéance		1.00 €
D-66 : Charges financières		1.00 €
R-7015 : Ventes de terrains aménagés		1.00 €
TOTAL R70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses		1.00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT (dépenses)		3.00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT (recettes)		3.00 €
D-3355 : Travaux		1.00 €
R-3355		1.00 €
TOTAL O40 : Opérations d'ordre de transfert entre sections		2.00 €
TOTAL INVESTISSEMENT (dépenses)		1.00 €
TOTAL INVESTISSEMENT (recettes)		1.00 €

Le Conseil Municipal donne son accord.

Délibération n° 67/2016 : Virement de crédits n°1 – BUDGET LOGEMENTS SOCIAUX

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
FONCTIONNEMENT		
D-61528 : Entretien et réparations autres bâtiments	202.71 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	202.71 €	
D-66112 : Rattachement des intérêts courus non échus		202.71 €
TOTAL D 66 : Charges financières		202.71 €
TOTAL FONCTIONNEMENT (dépenses)	202.71 €	202.71 €
TOTAL FONCTIONNEMENT (recettes)		

Le Conseil Municipal donne son accord.

Délibération n° 68/2016 : Virement de crédits n°2 – BUDGET ASSAINISSEMENT

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
FONCTIONNEMENT		
D-6155 : Entretien et réparations biens mobiliers		7 000.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		7 000.00 €
R-74 : Subvention d'exploitation		7 000.00 €
TOTAL R 74 : Subvention d'exploitation		7 000.00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT (dépenses)		7 000.00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT (recettes)		7 000.00 €

Le Conseil Municipal donne son accord.

Délibération n° 69/2016 : Motion de soutien SNCF

Considérant que la Direction du Technicentre Industriel Charentes Périgord a annoncé le 17 novembre la suppression, en 2017, de 90 postes sur le site SNCF du Toulon à Périgueux alors même que la SNCF Mobilités avait assuré la pérennité du site auprès des élus locaux et départementaux au mois de septembre dernier. Considérant que les collectivités de proximité que sont les communes, sont par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

Monsieur le Maire présente la motion de soutien pour alerter sur le besoin de maintenir les emplois sur le site SNCF du Technicentre Industriel Charentes Périgord à Périgueux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Autorise le soutien de la Commune à toutes les démarches visant à maintenir les emplois sur le site SNCF du Technicentre Industriel Charentes Périgord à Périgueux.

Délibération n° 70/2016 : Assainissement – 2^{ème} tranche

Monsieur le Maire ouvre la séance et soumet au Conseil Municipal le projet de révision du zonage d'assainissement de la commune. Après un zonage initialement approuvé en 2004 et révisé une première fois en 2008, cette révision concerne la mise en cohérence des zones en fonction du projet de 2^{ème} tranche d'assainissement collectif.

M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'adopter ce projet de révision de zonage d'assainissement. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide d'approuver le projet de révision de zonage d'assainissement tel qu'il est présenté sur la carte en annexe à la présente

- Demande au maire de soumettre ce document à enquête publique

Délibération n° 71/2016 : Renouvellement adhésion SDE

Vu la directive européenne n°2009/72/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur d'électricité,

Vu la directive européenne n°2009/73/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel,

Vu le code de l'énergie,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23/07/2015 relative aux marchés publics, notamment son article 28,

Considérant que la Commune de CHANTERAC a des besoins en matière d'achat d'énergie, de travaux, de fourniture et de service en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique,

Considérant que la mutualisation peut permettre d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et incidemment d'obtenir des meilleurs prix,

Considérant que les Syndicats d'Energies de la région Nouvelle Aquitaine s'unissent pour constituer un groupement de commandes, avec des personnes morales de droit public et de droit privé, pour l'achat d'énergies, de travaux, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique,

Considérant que le groupement est constitué pour une durée illimitée,

Considérant que pour satisfaire ces besoins sur des bases de prix compétitifs, il sera passé des marchés ou des accords-cadres,

Considérant que le SDEEG (Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde) sera le coordonnateur du groupement,

Considérant que ce groupement présente un intérêt pour la Commune de Chantérac au regard de ses besoins propres,

Sur proposition de Monsieur Le Maire et, après avoir entendu son exposé, le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres et représentants :

- l'adhésion de la Commune de Chantérac au groupement de commande pour « l'achat d'énergies, de travaux, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique » pour une durée illimitée,
- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention constitutive du groupement joint en annexe et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- d'autoriser Monsieur Le Maire à faire acte de candidature aux marchés d'énergies (électricité, gaz naturel, fioul, propane, bois...) proposés par le groupement suivant les besoins de la collectivité,
- d'autoriser le coordonnateur et le Syndicat d'Energies dont il dépend, à solliciter, autant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux et des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives à différents points de livraison,
- d'approuver la participation financière aux frais de fonctionnement du groupement et notamment pour les marchés d'énergies, sa répercussion sur le ou les titulaires des marchés conformément aux modalités de calcul de l'article 9 de la convention constitutive.

- de s'engager à exécuter, avec la ou les entreprises retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la Commune de Chantérac est partie prenante,
- de s'engager à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents dont la Commune de Chantérac est partie prenante et à les inscrire préalablement au budget.

MARCHE DE SERVICE EN ASSURANCE-GROUPEMENT DE COMMANDES

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal l'avancement du dossier. Il informe l'assemblée qu'une réunion de la commission d'appel d'offres se tiendra le lundi 12 décembre 2016 au siège administratif de la CCIVS. A l'ordre du jour est prévu : l'analyse des offres et attribution du Marché de services en assurances.

CONVENTION ADMINISTRATION NUMERIQUE

Monsieur le Maire rappelle l'objet de la convention signée avec l'Agence Technique Départemental concernant la solution progicielle e-magnus de Berger-Levrault et informe l'assemblée du nouveau mode de fonctionnement envisagé en 2017. Considérant la nécessité de cette régularisation, l'assemblée donne son accord à l'unanimité.

VENTE IMMOBILIERE

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la signature définitive de l'acte pour la vente de la Boulangerie à Monsieur PLAIZE PAITRAULT Laurent.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

La commune ne fait pas valoir son droit de préemption urbain sur les ventes suivantes :
- Vente ROUVERON/COUDERT à Gorcet.

Questions diverses

- Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal la demande d'aide financière de la Maison Familiale et Rurale de Vanxains. L'assemblée vote contre à l'unanimité.

Récapitulatif des délibérations prises

Délibération n° 51/2016 : Décision modificative n°1 - Budget Assainissement

Délibération n° 52/2016 : Virements de Crédits n°3 - Budget Communal

Délibération n° 53/2016 : Contrat de prêt Caisse Epargne-Budget Assainissement
Maitrise d'œuvre-achat de terrains

Délibération n° 54/2016 : Virements de credits n°3 – budget communal

Délibération n° 55/2016 : Classement au domaine public – Décision après enquête publique

Délibération n° 56/2016 : Révision des loyers communaux

Délibération n° 57/2016 : Indemnités kilométriques

Délibération n° 58/2016 : Frais de déplacement – Portage des livres

Délibération n° 59/2016 : Le Document Unique – Evaluation des Risques Professionnels

Délibération n° 60/2016 : Station d'épuration - Préjudice

Délibération n° 61/2016 : Adhésion au nouveau Plan Départemental de Lecture Publique

Délibération n° 62/2016 : Défraiement formation agent

Délibération n° 63/2016 : Convention CAUE

Délibération n° 64/2016 : Prestation étude historique et architecturale

Délibération n° 65/2016 : Virements de credits n°4 – budget communal

Délibération n° 66/2016 : Virements de credits n°1 – budget lotissement

Délibération n° 67/2016 : Virement de crédits n°1 – budget logements sociaux

Délibération n° 68/2016 : Virement de crédits n°2 – budget assainissement

Délibération n° 69/2016 : Motion de soutien SNCF

Délibération n° 70/2016 : Assainissement – 2^{ème} tranche

Délibération n° 71/2016 : Renouvellement adhésion SDE

Rien ne restant à l'ordre du jour, Le Maire déclare la séance close. La séance a été levée à 20h35. Ainsi délibère en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé tous les membres présents.

SIGNATURES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL :

NOMS	Prénoms	Pouvoir Donné à	Emargement	Motif non-émargement
MAGNE	Jean-Michel			
BRUGEASSOU	Pierrot			
FAURE	Colette			
LANDRY	Patrick			
BERTRANDIAS	Isabelle			
BRUGEASSOU	Delphine			
CAULIER	Yvon			
DAGUT	Jérôme			
EL ALLOUKI	Julie			
HERBERT	Francis			
LAMY	Marie-Claude			
LATREILLE	Anne			
LECHELLE	Martine			
LIMOUSIN	Loïc			
MERIEN	Jérôme			